

CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS ENTREPRENDRE

« OSEZ HAUT »

ENTRE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Hautes-Alpes, ayant son siège social à Gap, 16 rue Carnot., représentée par son Président Maurice BRUN,

La Chambre des Métiers et de l'Industrie des Hautes Alpes, ayant son siège social à Gap, Square Voltaire, représentée par son président Jean-Pierre GAULARD,

La plateforme Initiative Grand briançonnais Embrunais, ayant son siège social à Briançon, 9 rue René Froger, représentée par son Président Jean Michel ANTHOUARD,

La Communauté de Communes du Briançonnais, ayant son siège social A Briançon, 1 rue aspirant Jan, représentée par son Président Alain FARDELLA,



Il a été préalablement exposé:

Après trois années à organiser et coordonner les cafés créations (soit environ une centaine de cafés créations pour plus de 1000 participants), la communauté de communes du Briançonnais, via son pôle d'innovation économique Altipolis, a pu constater le besoin pour les créateurs d'entreprises d'une formation adaptée, délivrée à Briançon, permettant aux porteurs de projets d'entreprises d'aborder leur démarrage avec le recul nécessaire et un accompagnement.

Cette connaissance des porteurs de projet du territoire, partagée avec les principaux acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise présents sur le territoire du Pays, qui ont co-construit et qui co-animent les cafés création, à savoir la Plateforme Initiative Nord Hautes-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Alpes, a conduit la Communauté de Communes du Briançonnais à porter un projet de formation collective.

Le tissu de TPEs de notre territoire nous amène à créer une formation spécifique et innovante dans ses méthodes, une formation concrète et pragmatique qui permettra au porteur de projet de devenir un chef d'entreprise dans les meilleures conditions et avec un suivi en entreprise de six mois après son immatriculation.

Cette action vise d'une manière générale à :

pour le territoire :

- Compléter le dispositif des cafés créations qui est placé plus en amont
- Accompagner le démarrage des entreprises quelle que soit l'activité
- Accueillir aussi bien des entreprises libérales, artisanales et commerciales au sein de cette formation
- Accompagner le chef d'entreprise sur un moment crucial
- Assurer la pérennité des entreprises
- Créer de l'emploi

Pour le porteur de projet :

- Prendre le recul nécessaire sur son projet
- Qualifier une dernière fois ses objectifs avant l'immatriculation,
- Construire ses outils de pilotage
- Acquérir les bons réflexes,
- Adopter la bonne attitude pour diriger son entreprise et atteindre ses objectifs

La Communauté de Communes du Briançonnais a déposé une demande de financement LEADER sur l'action Formation entreprendre « Osez haut ».

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Alpes et la Plateforme Initiative Nord hautes-Alpes, seront regroupées sous le nom Partenaires.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit.

Article 1: objet de la convention:

L'ensemble de l'ingénierie de création de cette formation-accompagnement a été produite en étroite collaboration avec les Partenaires et l'animation des formations sera également commune. Il s'agit bien d'une co-crédation et d'une co-animation de la formation entreprendre « Osez haut ».

Dans ce cadre, les partenaires ont les missions suivantes :

1 – une mission d'ingénierie :

- La conception pédagogique de la formation, incluant les outils pédagogiques, le positionnement des animateurs, les éléments transversaux, le format.
- La définition et l'élaboration des supports d'animation de la formation,
- La création des outils de suivi et de satisfaction de la formation
- La création des outils de coordination structurant la formation.
- Le choix des ressources extérieures et du matériel adapté
- La communication auprès des partenaires et prescripteurs

2 – une mission d'animation

Trois séances de la formation entreprendre sont prévues permettant la formation de 15 à 30 chefs d'entreprises.

Ces formations auront lieu entre janvier 2015 et avril 2015.

Le format est de trente heures réparties sur 5 jours, ces 5 jours étant répartis sur deux semaines.

Article 2: Durée du projet et calendrier

Le projet a une durée de 17 mois et a démarré en décembre 2013. Il s'achèvera fin avril 2015 pour la période financé par le programme européen Leader.

.Article 3: Moyens mis à disposition par la Communauté de Communes du Briançonnais

Moyens humains :

La Communauté de Communes du Briançonnais mobilise sur ce projet :

- Le responsable d'Altipolis (Ingénierie de l'opération, suivi, animation)
- L'assistante 'Altipolis pour le suivi logistique et financier du dispositif.

Moyens techniques :

- Salles au sein de d'Altipolis
- Vidéo Projecteur
- Ordinateur
- Supports de Communication (conception et impression)
- Plateforme collaborative pour la gestion du dispositif et site accessible aux porteurs de projets pour le téléchargement des contenus d'animation et autres documents

d'informations

Le personnel d'Altipolis devra assurer les missions suivantes valorisées ainsi :

Conception du cas	1 920 €
Agrément formation	672 €
Analyse des modalités de prise en charge individuelle	448 €
Mobilisation partenaires et réseaux	672 €
Journée de lancement +presentation dispositif	768 €
Inscriptions -renseignements	640 €
Prise en charge	1 920 €
Coordination des intervenants	192 €
Suivi administratif	640 €
Logistique	96 €
Comité de suivi	384 €
Total	8 352 €

Article 4: Prestations demandées aux Partenaires - Valorisation

Le coût horaire tous frais confondus est fixé à 32,00 €.

Les prestations demandées aux partenaires sont les suivantes :

	Heures	Total
Conception de la formation	180	5 760,00 €
Analyse des modalités de prise en charge individuelle	42	1 344,00 €
Animation	210	6 720,00 €
	432	13 824,00 €

Article 6: Facturations

L'ensemble des heures d'ingénierie sera réparti en 3 parts égales entre les 3 structures.
L'animation sera rémunérée en fonction du nombre d'heures d'animation effectuées.

Chaque structure émettra une facture pour l'ingénierie de projet et 1 facture pour l'animation des formations sur la base du coût horaire de 32,00 €.

Article 7 : Paiement

La Communauté de Communes du Briançonnais paiera les factures validées par le comité de suivi et présentées par chaque structure par virement.

Le délai global maximum de paiement des factures sera de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Article 8: Nature des obligations

Pour l'accomplissement des diligences et prestations prévues à l'article 1 ci-dessus, les Partenaires s'engagent à donner leurs meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation, n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens.

Fait à.....

Le.....

En quatre exemplaires,

Signatures:

Pour la CCIT05,

pour la CMA05,

Pour IGBE,

pour la C.C.B,

Le Président,

Le Président,

Le Président,

Le président,

Maurice BRUN

Jean-Pierre GAULARD

Jean-Michel ANTHOUARD

Alain FARDELLA

AR PREFECTURE

005-240500439-20150120-2015_05-DE
Regu le 27/01/2015